

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 18.12.2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 0
Élus présents : 27	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 2

46/2023 – RETROCESSION TERRAIN 8 RUE DU BURTHAL A SOUFFELWEYERSHEIM

En date du 20 avril 2006, M. et Mme Stéphane AUGER ont fait l'acquisition d'un terrain 8 rue du Burthal dépendant du lotissement « les 7 Arpents » au prix de 151 385 €.

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
10	320/32	LOTISSEMENT LES 7 ARPENTS - LOT N° 53	terrain à bâtir		06	85

En date du 15 avril 2010, les époux Auger ont obtenu un permis de construire et ont entamé des travaux de construction jusqu'au stade du début des fondations.

Les époux ont été amenés pour des raisons professionnelles à interrompre les travaux et souhaitent aujourd'hui céder leur bien. La commune a demandé que le bien lui soit rétrocédé conformément à l'article 6 du cahier des charges du lotissement « les 7 arpents » 4^{ème} et 5^{ème} tranche, ce qui a été accepté par les époux AUGER.

Le prix de rétrocession du bien à la commune est fixé à 151 385 € conformément aux articles 5 et 6 du cahier des charges du lotissement « les 7 arpents » 4^{ème} et 5^{ème} tranche.

Le Conseil Municipal,***VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;******VU le cahier des charges du lotissement « les 7 arpents », 4^{ème} et 5^{ème} tranche ;***

VU le courriel en date du 05 octobre 2023 des époux AUGER acceptant la rétrocession de leur bien à la commune de Souffelweyersheim ;

VU le procès-verbal d'arpentage dressé par le cabinet Jean MEYER en date du 26 avril 2005 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la rétrocession du terrain du 8 rue du Burthal à la commune de Souffelweyersheim,

FIXE le prix de la rétrocession à 151 385 €,

DIT que les frais d'actes sont à la charge des époux AUGER,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023 de la commune,

AUTORISE M. le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune de Souffelweyersheim tous les actes relatifs à la rétrocession.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 19 décembre 2023



Le Secrétaire de séance

Rémi REUTHER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **19 DEC. 2023**